

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : Lundi le 8 avril 2024

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Ville de Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence. Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante : www.CoteSaintLuc.org/fr/seances. Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question dans la salle du conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse : www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du conseil;
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du conseil;
- La période de questions d'une séance du conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire;
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom complet;
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour;
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il adresse une question au maire;
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour

Règles de la deuxième période de questions

La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veuillez noter

qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

BIENVENUE DU MAIRE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2023 à 20 h
- 4. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
- 5. CORRESPONDANCE GOUVERNEMENTALE**
- 6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL**
 - a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
 - b. Finances et Technologies de l'information
 - c. Services juridiques et Greffe
 - d. Loisirs et Parcs
 - e. Affaires publiques et Communications
 - f. Protection civile
 - g. Travaux publics
 - h. Ressources matérielles et Conseil général
 - i. Développement urbain
- 7. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC**
 - a. Octroi d'un contrat pour l'achat de deux (2) espaces de travail en petits groupes pour la bibliothèque (K-16-24)
- 8. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - a. Dépôt du rapport de vérification de l'optimisation des ressources et le sommaire des recommandations préparé par *Deloitte S.E.N.C.R.L*
 - b. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3,384,000\$ qui sera réalisé le 22 avril 2024
 - c. Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de mars 2024
- 9. RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Embauche d'employés cols blancs – Postes auxiliaires – Service des loisirs et des parcs
- 10. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE**
 - a. Adoption de la politique de confidentialité de la Ville de Côte Saint-Luc
 - b. Autorisation à la greffière à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée : « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables »
 - c. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'adhésion à l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* pour la protection des élus municipaux et hauts fonctionnaires municipaux, ainsi que pour la couverture d'assurance des frais juridiques liés à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21)
 - d. Règlement 2470-4 modifiant le règlement 2470 à être intitulé: « Règlement relatif aux nuisances » afin d'ajouter certaines dispositions
 - Dépôt du projet de règlement

11. PROTECTION CIVILE

- a. Autorisation pour certains employés de la Sécurité Publique de signer les formulaires de demande de vérification pour les bénévoles des programmes de bénévolat de la Sécurité Publique

12. TRAVAUX PUBLICS

- a. Ratification d'un contrat pour la rénovation des salles de bain exécutées au parc MacDowell (K-132-23)

13. RESSOURCES MATÉRIELLES ET CONSEIL GÉNÉRAL

- a. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement 2599 intitulé : «Règlement 2599 réadoptant le règlement 2497 sur la gestion contractuelle » pour l'année 2023

14. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE

- a. Ratification des ordres de modification pour les travaux supplémentaires requis pour les services professionnels liés au resurfaçage des routes (C-04-23P) et services d'entrepreneur (C-04-23C)
- b. Octroi d'un contrat pour l'installation de conduits et de fils électriques sur les avenues Edgemore et Blossom (C-05-24C-2)
- c. Octroi d'un contrat pour la reconstruction de trottoirs (C-07-24)

15. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

16. AUTRES AFFAIRES EN COURS

- a. Défi nature urbaine du Grand Montréal 2024 du 26 au 29 avril
- b. Résolution de la ville de Côte Saint-Luc demandant aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur du Québec d'appliquer et de faire respecter les lois et les codes de conduite existants pour contrer la violence, le harcèlement et la discrimination qui se produisent sur les campus et dans l'ensemble de ces établissements

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE